

ACCORD-CADRE

Entre

La Conférence des Présidents d'Université (CPU), association loi 1901, bénéficiant du régime des associations reconnues d'utilité publique, ayant son siège au 103 boulevard Saint Michel, 75005 Paris, France ; représentée par son Président, Monsieur Louis Vogel, d'une part,

Et

Le groupe l'Etudiant, appartenant au groupe Express Roularta, ayant son siège au 29 rue de Châteaudun, 75308 Paris cedex 09, représenté son directeur du Pôle Médias Spécialisés, Monsieur Jean Weiss, d'autre part.

PREAMBULE

Définie dans le code de l'Education, à l'article L233-1, la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) rassemble les dirigeants des universités, des instituts nationaux polytechniques, des écoles normales supérieures, de grands établissements, et des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

La CPU représente et défend les intérêts des établissements qu'elle regroupe. Acteur du débat public sur les questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche, la CPU est force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des partenaires économiques et sociaux et différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, et des institutions nationales et internationales. Principal représentant et promoteur de l'Université française et de ses valeurs, la CPU a un rôle de soutien aux présidents dans leur nouvelles missions, dans un contexte de profonde mutation.

Le Groupe l'Etudiant est l'un des principaux éditeurs de contenus visant à favoriser la circulation de l'information nécessaire à des choix d'orientation des personnes qui envisagent ou ont entamé des études supérieures. A ce titre, le Groupe l'Etudiant est un opérateur et un interlocuteur reconnu par les lycéens, les étudiants et leurs familles, adultes en reprise d'études et par les professionnels des domaines de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

Le Groupe l'Etudiant organise, sur la quasi-totalité du territoire national, et à l'international, un nombre important de salons généralistes et spécialisés ; il est notamment à l'initiative du « train de l'orientation » ; il organise des conférences sur des sujets relatifs à l'éducation

nationale, l'enseignement supérieur et la recherche ; il édite trois sites internet ; publie des magazines payants et gratuits, des guides et est appelé à développer, en fonction de l'évolution des usages, d'autres formes de supports, en particulier numériques (applications pour smartphones, etc.).

OBJECTIFS

Le présent accord-cadre a pour ambition d'établir un partenariat entre la CPU et le Groupe l'Etudiant afin de favoriser les actions conjointes en vue d'une orientation universitaire et d'une insertion professionnelle des futurs étudiants, étudiants et diplômés réussies.

L'accord-cadre vise également à faciliter l'échange d'information et la connaissance du monde universitaire, comme le fait le Groupe l'Etudiant par la publication annuelle de son annuaire des universités.

Le présent accord pourra, dans le respect de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, être décliné opérationnellement sur les différents territoires en associant les établissements membres de la CPU en particulier lors de l'organisation de salons.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la CPU :

La CPU reconnaît le rôle joué par le Groupe l'Etudiant en matière d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle.

La CPU s'engage à faire connaître à ses membres le partenariat qui la lie au Groupe l'Etudiant, et à encourager ceux-ci à engager localement des actions communes avec le Groupe l'Etudiant en vue de faciliter l'information, l'orientation et l'insertion professionnelle des lycéens, futurs étudiants et étudiants. .

La CPU s'engage à assurer le même type d'information aux réseaux universitaires avec lesquels elle coopère dans les domaines cités ci-dessus.

La CPU s'engage à favoriser les partenariats avec le Groupe l'Etudiant dans un but scientifique, en vue d'une meilleure connaissance des universités, de leurs composantes, de leurs conseils.

La CPU informera le Groupe l'Etudiant des différents événements qu'elle organise (colloque, séminaire, participation à des salons).

La CPU pourra proposer au Groupe l'Etudiant des thèmes éditoriaux qui pourraient faire l'objet de publications de la part du Groupe.

En cas d'adhésion de nouveaux membres, , la CPU les informera de l'objet de cet accord-cadre.

Engagements du Groupe l'Etudiant :

Le Groupe l'Etudiant s'engage à apposer sur ses différents supports de communication le logo de la CPU et une brève information relative à la CPU.

Le Groupe l'Etudiant s'engage à informer régulièrement la CPU de la planification de ses différentes manifestations et publications

Le Groupe l'Etudiant s'engage à prendre contact, en amont de l'organisation de ses différents événements, avec les universités locales concernées. Les dates et lieux d'organisation des salons doivent procéder d'une concertation entre le Groupe l'Etudiant et les universités concernées afin de s'inscrire dans un calendrier cohérent avec les autres événements universitaires programmés.

Le Groupe l'Etudiant s'engage à fournir à la CPU un exemplaire de ses différentes publications.

Le Groupe l'Etudiant s'engage à viser une couverture de l'ensemble du territoire national, y compris dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer, par les différents moyens à sa disposition.

EVALUATION

Outre les échanges réguliers entre les signataires, une rencontre aura lieu chaque année entre les représentants des signataires, et donnera lieu à un bilan des actions menées en application des engagements susmentionnés.

DUREE

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée de deux années à compter de sa signature. Les parties se réuniront dans un délai d'un mois avant l'expiration de cet accord afin de décider de son renouvellement.

CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à l'une de ses obligations souscrites en application du présent accord, celui-ci sera résilié de plein droit dès la première présentation d'une lettre avec accusé de réception à la partie défaillante.

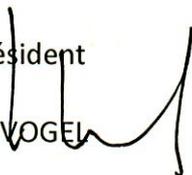
Fait en deux exemplaires originaux, signés à Paris,

le 29/9/2011

Pour la Conférence des Présidents d'Université

Le Président

Louis VOGEL



le 29.09.2011

Pour le Groupe l'Etudiant

Le Directeur du Pôle Médias
Spécialisés
Jean WEISS

